



République Française
Département de l'Aveyron

**Demande d'Inscription sur le
Registre des Personnes Fragiles**
(Article L121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des
Familles)

Nom..... Prénom.....
Date de naissance.....
Adresse

Téléphone.....

Mail.....

Le cas échéant, à remplir par le représentant de la personne

Nom..... Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Téléphone.....

Mail.....

en qualité de :

- Représentant légal
 Parenté
 Autres préciser :

Informations concernant l'intéressé(e)

- Service intervenant à son domicile.....

Nom, prénom ou raison sociale

Adresse, téléphone.....

- Personne à prévenir en cas de nécessité :

Nom, prénom.....

Adresse, téléphone

A..... le.....

Signature du demandeur

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont :

1° Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;

2° Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile ;

3° Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'Allocation Adultes Handicapés, de l'Allocation compensatrice pour Tierce Personne, de la carte d'invalidité, de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité (cf article R.121-3).

Ce registre collecte des données à caractère personnel (nom, prénom et coordonnées). Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement. Pour exercer ce droit, elles doivent contacter la mairie de Nauviale (article R121-1 du CASF).